

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	68 (1939)
Heft:	7
Rubrik:	Société des institutrices

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conclusions.

1. Les groupements de jeunesse sont nécessaires. Il est opportun de les soutenir dans la mesure où ils ne nuisent pas à la vie familiale.
2. Les groupements d'Action catholique sont les premiers à mériter notre sollicitude. Les mouvements spécialisés : JOC, JAC, JEC, bien adaptés à la conquête de leurs milieux respectifs, autorisent les plus belles espérances.
3. Chez nous, l'ACJF a pris récemment un essor réjouissant ; il est de notre devoir de la favoriser.
4. Les groupements d'enfants, conçus dans un véritable esprit d'Action catholique, sont une pépinière de futurs militants et de membres zélés.
5. Le scoutisme vise à la formation de l'homme tout entier ; par la pratique du jeu, il aguerrit le corps et trempe le caractère.
6. La Croisade Eucharistique fait appel aux moyens surnaturels pour former dans l'Eglise une élite enfantine ; elle veut être une religion vécue qui influe favorablement sur les milieux où vivent les Croisés.
7. Les instituteurs et institutrices vraiment chrétiens sont des pionniers d'Action catholique ; ils agissent avant tout à l'école et par l'école, en lui donnant une atmosphère foncièrement catholique.
8. Cette action se continue dans les cours complémentaires et les écoles ménagères où la personnalité de l'éducateur est de première importance.
9. En dehors de l'école, les maîtres et maîtresses favorisent les groupements d'Action catholique en y entrant si les conditions de leur vie le leur permettent ; sinon, en les aidant de leurs conseils et de leur influence.
10. Les membres des autorités scolaires et civiles font preuve de compréhension et de bienveillance envers ces groupements.
11. Dans les groupements politiques, artistiques, patriotiques, les instituteurs s'efforcent d'agir sur les jeunes par la parole et par l'exemple.
12. La pratique des sports enthousiasme les jeunes d'aujourd'hui ; ils procurent des bienfaits physiques et moraux appréciables, mais présentent des dangers certains qui doivent être évités le plus possible.
13. L'appartenance à un nombre trop considérable de sociétés est à déconseiller ; elle disperse les forces des jeunes et nuit à leur vie familiale.

H. GREMAUD.

Rapporteurs d'arrondissement: M. E. Coquoz à Fribourg ; M. B. Arczyinski à Essert ; M. E. Tinguely à Bulle ; M^{lles} Germaine Pasquier à Bulle, Anne-Marie Noël à Broc et M. Biétry, à Estavannens ; M. Ch. Blanchard à Dompierre ; M. A. Schuwey à Romont ; M. E. Biolley à Châtel-St-Denis.

Rapporteur cantonal: M. Hubert Gremaud à Bossonnens.

SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Réunion mensuelle. — *A Fribourg, jeudi 4 mai, à 2 h., à l'Institut Ste-Ursule.*

Après le thé, un membre de notre Comité donnera aux jeunes institutrices quelques renseignements sur la Société de secours mutuels du corps enseignant.